



Stages UFR SHS

Réglementation et conventions de stages

- 1. Qu'est ce qu'un stage?
- 2. Pourquoi une convention de stage?
- 3. La convention de stage: contenu?
- 4. Comment créer la convention sur P-stage?
- 5. Circuit des signatures ?

Qu'est ce qu'un stage?

Une période de mise en pratique en milieu professionnel de vos enseignements pédagogiques.

Un stage peut être obligatoire, facultatif mais doit être prévu par le règlement des études.

- Facultatif : (généralement) pas de crédit
- Obligatoire : crédits définis dans le règlement des études

Dans tous les cas le stage est encadré par une convention de stage signée de <u>toutes</u> les parties <u>avant</u> le début du stage.

Pourquoi une convention?

Pour VOUS:

- La convention de stage <u>protège vos droits</u>:
- conditions du stage, durée, gratification, protection sociale, avantages. Cette convention vous permet de bénéficier d'une protection sociale en matière d'accidents du travail.
- La convention de stage encadre votre suivi pédagogique,

Identité des tuteurs, missions, compétences à développer, modalités d'encadrement et d'évaluation à renseigner précisément surtout si votre stage est crédité.

A défaut vous n'êtes pas couvert et pas reconnu comme étudiant stagiaire : votre présence dans l'entreprise est considérée illégale.

Convention de stage: contenu?

- En formation Initiale, tous stage est encadré par une convention de stage signée avant le début du stage liant 5 parties:
- 1. l'étudiant 2. l'enseignant référent 3. le directeur de l'UFR
- 4. le tuteur de stage 5. le directeur de l'organisme d'accueil
- Le modèle de convention de l'UGA est conforme à la réglementation nationale, utilisé dans la plupart des universités françaises : <u>les autres modèles ne sont pas acceptés.</u>
- Doit être signé en <u>trois exemplaires originaux</u> et accompagné de votre <u>carte étudiant</u> et copie d'<u>attestation de responsabilité civile</u> vous couvrant pendant le stage .

Convention de stage: contenu?

Durée du stage:

- Calcul sur la base de la <u>présence effective en heure</u>
- Base de calcul : 7h de présence consécutive ou non = 1 jour
- Le stage ne peut excéder 6 mois (924 heures exactement) par année académique (du 1^{er} septembre au 30 septembre)

7 heures = 1 jour 154 heures = 22 jours = 1 mois 308h = 44 jours = 2 mois 924h = 132 jours = 6 mois

Gratification:

- Un stage d'une durée supérieure à 308 heures (consécutives ou non) fait l'objet d'un gratification (1155€)
- Montant horaire minimal de 3,90 euros
 (15% du plafond horaire de la sécurité sociale)

Exemples:

- Stage de 4 mois à raison d'un jour par semaine = 14 jours de présence effective = 98h
- Stage non gratifié
- Stage de 2 mois et 2 jours à raison de 5 jours par semaine = 46 jours de présence effective = 322h
- Stage Gratifié

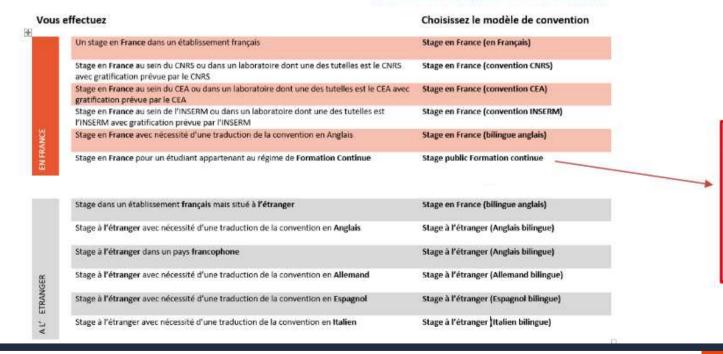
Convention de stage: contenu?

Choisir le modèle de convention

Pour chaque situation, un modèle de convention est proposé



Choisir mon modèle de convention



A utiliser si vous êtes en reprise d'études non financées mais que vous bénéficiez d'un contrat de formation

Création de la convention sur P-stage?



LEO, l'Intranet étudiant





Mes ressources

> Mes démarches administratives

> Mon projet d'études et profession

♠ > MON PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNEL > FAIRE UN STAGE

MON PROJET D'ÉTUDES ET PROFESSIONNEL

S'orienter et se réorienter

Faire un stage

- > Qu'est-ce qu'un stage?
- Comment trouver votre stage
- > La règlementation des stages
- > Votre convention de stage
- Les stages spécifiques

Faire un stage



 \bowtie

Faire un stage au cours de vos études est un premier pas vers le monde de travail, premier pas qui vous permet de mieux connaître la réalité du terrain, de valoriser vos compétences et d'enrichir vos expériences et votre réseau.

ACTUS 🗸

En France ou à l'international, le stage vous aide à consolider vos projets et facilite votre entrée dans la vie active.

Mais un stage, ça ne s'improvise pas... Pour cela, l'espace orientation et insertion professionnelle (OIP) vous accompagne et vous propose ses ressources.



- Accueil
- Centres de Gestion
- Conventions de Stage
- Q Rechercher une convention
- + Créer une convention
- ✓ Validation en masse des conventions
- Établissements d'accueil
- Offres
- Évaluations des stages
- Besoin d'aide ?

Création d'une convention

Consignes Etudiant Etab. d'accueil Service d'accueil Tuteur Professionnel Stage Enseignant Referent Signataire Recapitulatif

Pour créer une convention de stage :

1. Quel établissement d'accueil ?

En tout premier lieu, vous devez vérifier que l'établissement d'accueil de l'étudiant est déià enregistré dans l'application : comment faire ? Si ce n'est pas le cas, demandez la création de l'établissement d'accueil via le formulaire en ligne

2. De quelles informations ai-je besoin?

Avant de commencer la rédaction de la convention de stage, assurez-vous d'avoir toutes les informations nécessaires : la convention ne sera enregistrée qu'une fois la saisie terminée (lorsque vous aurez cliqué sur « Créer », un numéro sera donné à la convention).

- Type de stage (créditeur d'ECTS, non créditeur d'ECTS)
- Dates de début et de fin du stage (et nombre total d'heures de stage), interruptions prévues
- · Si gratification, le montant par heure
- Thématique du stage et activités confiées
- · Noms et coordonnées des signataires (enseignant référent, tuteur professionnel, responsable de l'établissement d'accueil)

3. Quels modèles de convention, quelles annexes ?

- Choisissez le modèle de convention approprié en fonction de la situation de l'étudiant
- Dans tous les cas, annexez l'attestation responsabilité civile à la convention
- Si le stage se déroule à l'étranger, il est obligatoire d'annexer à la convention la fiche Sécurité Stages à l'international (disponible automatiquement une fois la convention saisie)

Si vous rencontrez des difficultés sur l'application, n'hésitez pas à consulter la rubrique Besoin d'aide



Création au plus tard 15 Jours avant début du stage ou convention refusée.



Si vous avez des questions réglementaires, consultez nos pages intranet

Suivant

« Besoin d'aide? » = l'ensemble du processus expliqué en détail.

Créez votre convention pas à pas

Intitulé	Fichier/Lien
Réunir les informations sur mon stage	
Rechercher / demander la création de mon établissement d'accueil	
Pour demander la création d'un établissement, merci de remplir le formulaire en ligne	
Créer ou sélectionner mon service d'accueil	B
Identifier les signataires de ma convention	B
Saisir les informations relatives à mon stage (et choix de mon modèle de convention)	B
Si le stage se déroule en laboratoire	B
Rédiger un avenant à ma convention de stage	B
Guide intégral Pstage	艮

Si vous ne trouvez pas de réponse à vos questions, écrivez à sos-pstage@univ-grenoble-alpes.fr



Réunir les informations sur le stage

Votre convention de stage ne sera enregistrée qu'une fois la totalité des informations saisie!

Lorsque vous souhaitez saisir votre convention de stage sur Pstage, **vous devez donc au préalable avoir** toutes les informations concernant votre stage et votre organisme d'accueil.

Concernant votre établissement d'accueil, vous aurez besoin :

- ✓ Son numéro **SIRET** (n° à 14 chiffres) si le stage se déroule en France
- ✓ Le nom (ou raison sociale) de l'établissement
- ✓ Le code APE de l'établissement (code représentant le secteur d'activité en 4 chiffres + 1 lettre)
- √ Adresse exacte de l'établissement (à faire figurer sur la convention de stage)
- ✓ Adresse exacte du lieu de stage (correspondant au service d'accueil dans l'application)
- ✓ Nom et prénom du représentant légal de l'établissement
- Nom, prénom et coordonnées (mail et téléphone) de votre tuteur professionnel dans l'établissement d'accueil

Pour vous aider, vous pouvez faire des recherches sur les sites web

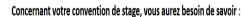
www.score3.fr

www.societe.com

ou via un moteur de recherche en indiquant le nom de l'établissement ainsi que la ville et en ajoutant "Siret".

Université Grenoble Alpa

Réunir les informations sur le stage



- ✓ Dates de **début** et **fin** de stage (ainsi que les interruptions et congés prévus)
- ✓ Les activités/missions prévues lors du stage
- ✓ Données concernant la **gratification** (le montant brut par heure si vous en percevez une)
- ✓ Nom et prénom de votre **enseignant référent**
- ✓ Eventuellement les **avantages** alloués par l'établissement d'accueil (participation aux frais de transport, tickets restaurants, etc.)
- ✓ Eventuellement les informations concernant les déplacements prévus sur le territoire français ou à l'international

Rechercher l'établissement d'accueil de mon stage

Université Grenoble Alpes

Pour effectuer la recherche de votre établissement d'accueil, il vous est vivement conseillé de faire une recherche à partir du numéro SIRET de l'établissement.

Celui-ci étant unique, il affinera la recherche et réduira la marge d'erreur.

Sélectionnez donc votre recherche par « numéro SIRET » et entrer le n° SIRET de l'établissement (14 chiffres).

Pour vous aider, vous pouvez faire des recherches sur les sites web

www.score3.fr

www.societe.com

ou via un moteur de recherche en indiquant le nom de l'établissement ainsi que la ville et en ajoutant "Siret".



Janvier 2020

Janvier 2020

Janvier 2020

Circuit des signatures : « normal »

Après validation du référent P-stage:

- 1. Imprimer les conventions en 3 exemplaires
- 2. Faire signer les <u>3 exemplaires papiers</u> (pas de copies pas de scan) dans l'ordre suivant:
- (vous)
- l'enseignant référent
- le tuteur de stage
- le directeur de l'organisme d'accueil
- 3. **Apporter <u>une semaine au minimum avant le début du stage</u>** (weekend et congés non inclus) les 3 exemplaires de la convention à l'UFR SHS avec:
- une copie de carte d'étudiant
- une attestation de responsabilité civile vous couvrant pendant le stage (« vie professionnelle, formation, activités scolaire, stages »)

Les conventions rendues à J-1 ou du vendredi pour le lundi seront automatiquement refusées.

Circuit des signatures : « COVID »

Pendant la durée de la crise sanitaire, <u>les signatures scannées sont tolérées</u> à la condition que le document soit envoyé directement par votre organisme d'accueil (représentant légal de l'organisme ou tuteur de stage) de préférence via l'adresse mail professionnelle de l'organisme.

Voici l'ordre des signatures :

- 1.étudiant
- 2.enseignant référent
- 3.tuteur et représentant légal de l'organisme d'accueil
- 4.l'organisme d'accueil envoie par mail la convention pour signature au Directeur de l'UFR SHS à votre gestionnaire une semaine minimum avant le début du stage (week-end et congés non inclus)

N'oubliez pas de joindre:

- une copie de carte d'étudiant
- une attestation de responsabilité civile vous couvrant pendant le stage (« vie professionnelle, formation, activités scolaire, stages »)

Les conventions rendues à J-1 ou du vendredi pour le lundi seront automatiquement refusées.

Rendu des conventions



conventions à renvoyer par mail à votre gestionnaire de scolarité

Licence toutes filières M1 Psychologie M1 Sciences sociales M1 SDE DU Psychologie positive

conventions à renvoyer par mail à :

shs-ri-stages@univ-grenoble-alpes.fr

Sources et contacts



LEO, l'Intranet étudiant

> Mes ressources

> Mes démarches administratives

> Mon projet d'études et professionnel

ACTUS ↓ 💢 OUTILS ↓ 🛊 PRATIQUE ↓ VILLES



SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

>L'UFR SHS > Formations > Monde professionnel > International > Recherche > V

♠ > MONDE PROFESSIONNEL > STAGES : MODE D'EMPLOI

PROSE

Des ressources (sites web, vidéos, outils professionnels) pour vous aider à construire votre parcours de formation, vos stages et expériences, et votre futur métier...

> Découvrir Prose



Career Center UGA

Trouvez vos offres de stage, alternance, emploi et bénévolat Connectez-vous avec vos login/mot de

passe UGA sur Career Center UGA.

CONTACTS

Espace OIP Bâtiment Pierre-Mendès-France, 1er étage Domaine universitaire 38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél: +33 (0)4 57 04 15 00 stages@univ-grenoble-alpes.fr

> Venir à l'espace OIP

Voici l'ordre des signatures :

1.étudiant

2.enseignant référent

3.tuteur et représentant légal de l'organisme d'accueil

Allorganisme d'accueil envoie par mail la convention pour signature au Directeur de l'UFRSHS à votre gestionnaire une semaine minimum avant le début du stage (week-end et congés non inclus)

N'oubliez pas de joindre:

oune copie de carte d'étudiant

•une attestation de responsabilité civile vous couvrant pendant le stage (« vie professionnelle,

formation, activités scolaire, stages »)

Les conventions rendues à J-1 ou du vendredi pour le lundi seront automatiquement refusées.

TÉLÉCHARGEZ

Stages: mode d'emploi

CONTACTS

Michael Hernandez Bureau D.2

shs-ri-stages@univ-grenoble-alpes.fr

Tel: 04 76 82 57 11